

**ATTESTATION MENSUELLE DE DÉPLACEMENTS  
POUR LES PERSONNELS ITINÉRANTS**

**Hors mission ponctuelle et Enseignants en service partagé**

*Le présent document atteste de l'effectivité des déplacements en conformité avec l'emploi du temps /  
Planning de l'agent. Cette attestation doit correspondre à la saisie effectuée dans l'application DT-CHORUS.  
Dûment complétée, elle sera transmise au Bureau des voyages dans le mois suivant le déplacement.  
Réf. : Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié – Arrêté du 20 décembre 2013*

**MARS 2017**

N° OM dans DT-CHORUS.....

Nom / Prénom : ..... Corps : .....

LIEUX DE DEPLACEMENT DE L'AGENT										
Communes à préciser										
Résidence personnelle			Résidence administrative			Secteur d'intervention				
MARS 2017	Cadre réservé à l'agent					Cadre réservé à l'administration				
	Itinéraire									
	DEPART		DESTINATION			Conforme avec la saisie sur CHORUS		Conforme avec l'emploi du temps		Nombre de repas à attribuer
	Commune	Heure Aller	Commune	Heure Retour	oui	non	oui	non		
6	Lun									
7	Mar									
8	Mer									
9	Jeu									
10	Ven									
13	Lun									
14	Mar									
15	Mer									
16	Jeu									
17	Ven									
20	Lun									
21	Mar									
22	Mer									
23	Jeu									
24	Ven									
27	Lun									
28	Mar									
29	Mer									
30	Jeu									
31	Ven									

L'agent :  
J'atteste de l'exactitude des éléments  
renseignés et de leur conformité avec la  
saisie dans CHORUS-DT  
Fait à .....le.....  
Signature

L'autorité compétente chargée  
d'attester le service fait :  
Fait à .....le.....  
Cachet et signature

Le Bureau des voyages  
Date de traitement: :  
Validation de l'OM : O / N  
Signature :